

## Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 14 juin 2018 à 20 h 15, salle du Tribunal

Présidence: Monsieur Djordje Ney

---

Petite entorse à la précision habituelle du début de séance à 20 h 15, c'est avec cinq bonnes minutes de retard que le **Président Djordje Ney** peut ouvrir cette séance dont l'ordre du jour est copieux. Retard causé par le fait que l'**Huissier Stéphane Wenger** a dû aller imprimer l'amendement municipal au préavis 06/2018, afin de le distribuer aux Conseillères et Conseillers en début de séance. Le Président peut ensuite saluer Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, Messieurs les Municipaux André Jomini, Eric Küng, André Bersier et Julien Mora. **Le Président** salue aussi les membres du Législatif présents à cette dixième séance de la législature 2016-2021, cinquième et dernière de l'année 2017-2018, avec remerciements à toutes et tous de consacrer leur soirée à cette séance plénière.

Il implore la bénédiction du Seigneur sur les travaux de l'assemblée, souhaite un prompt et complet rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. Il salue et adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui nous font l'honneur de leur présence.

68 membres sont convoqués et l'appel effectué par les scrutatrices fait constater la présence de 51 membres. 17 membres sont excusés. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu.

En guise de préliminaire, le Bureau propose d'ajuster l'ordre du jour adressé en ajoutant un point concernant l'assermentation de Monsieur Luan Bardi, en remplacement du Conseiller Jean-David Diserens, démissionnaire; un autre point avec la nomination d'un nouveau membre au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE) en remplacement du Conseiller Jean-David Diserens, démissionnaire. Il sied également d'ajouter, en complément au point 2, «Rapports de la Municipalité sur les activités des associations intercommunales», le rapport sur l'Organisation régionale de Protection civile (ORPC) (*Annexe 1*). Il propose d'ajouter un point g: Communications municipales, conformément à l'article 69 du règlement du Conseil communal.

Ces propositions de modification ne suscitant ni question, ni discussion, elles sont acceptées.

### **Point a: Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 17 mai 2018**

La mise en discussion de ce procès-verbal ne suscite aucune question ni remarque. Conformément à l'alinéa 2 de l'article 67 du Règlement du Conseil communal, il est adopté

d'office. **Le Président** adresse ses sincères remerciements au secrétaire Monsieur René Cusin pour la rapidité de rédaction de ce procès-verbal, sa précieuse collaboration et la qualité de son travail.

### **Point b: Correspondance**

En l'espace d'un mois ce sont dix courriers qui sont parvenus au Bureau du Conseil. **Le Président** en donne lecture:

Le 22 mai 2018, démission, au 30 juin 2018, de la Commission des finances du Conseiller David Seem. *(Annexe 2)*

Le 28 mai, démission de la Commission de naturalisation, au 30 juin 2018, du Conseiller Jérôme Piller. *(Annexe 3)*

Le 30 mai, démission du Conseil communal, au 31 mai 2018, du Conseiller Jean-David Diserens. *(Annexe 4)*

Le 30 mai, lettre de René Cusin, secrétaire du Conseil communal, informant du contrôle des archives du Conseil communal, en date du 29 mai. *(Annexe 5)*

Le 1<sup>er</sup> juin, le groupe PLR propose la Conseillère Silvia Tamaro, en remplacement du Conseiller Jérôme Piller, démissionnaire à la Commission de naturalisation. *(Annexe 6)*

Le 1<sup>er</sup> juin, le groupe PLR propose le remplacement du Conseiller Jean-David Diserens, démissionnaire du Conseil communal, par Monsieur Luan Bardi. *(Annexe 7)*

Le 1<sup>er</sup> juin, démission du Conseil communal au 30 juin 2018, de la Conseillère Véronica Torres Méan. *(Annexe 8)*

Le 6 juin, le groupe PSIP informe du remplacement de la Conseillère Valentine Gerhard, démissionnaire du Conseil communal, par Monsieur Elbasan Krasniqi. *(Annexe 9)*, dont la liste de parrainage est annexée. *(Annexe 10)*

Le 11 juin, démission du Conseil communal au 30 juin 2018, du Conseiller Michel Grandjean. *(Annexe 11)*

Le 13 juin, le groupe PLR propose le Conseiller Roland Bucher comme remplaçant du Conseiller Jean-David Diserens, démissionnaire, au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE). *(Annexe 12)*

### **Points c et d: Assermentations de Monsieur Elbasan Krasniqi (PSIP) en remplacement de la Conseillère Valentine Gerhard, démissionnaire et de Monsieur Luan Bardi (PLR) en remplacement du Conseiller Jean-David Diserens, démissionnaire**

Le président invite le président du groupe PSIP le Conseiller Sébastien Pedroli à présenter son candidat, **Monsieur Elbasan Krasniqi**. Il est né le 22 octobre 1988 et a effectué toute sa scolarité à Payerne, y compris le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB). Il est parti ensuite aux Etats-Unis où il a étudié dans différentes villes le droit international et l'économie. Il est diplômé de l'Université de New-York, ville où il a travaillé jusqu'en 2017. Il revint ensuite habiter à Payerne et travaille comme analyste financier chez Novartis à Fribourg. Il est actuellement fiancé, fan de lecture, d'écriture et de politique.

C'est ensuite au tour du président du groupe PLR, le Conseiller Jean-Jacques Guisolan, de présenter son candidat, **Monsieur Luan Bardi**, qui est issu des viennent-ensuite de la liste PLR aux élections communales de 2016. Célibataire, il est né en 1990 à Payerne. Originaire de Skopje, en Macédoine, il a acquis la nationalité suisse. Il a toujours vécu à Payerne et travaille chez Manor Habitat où il est assistant de vente dans le domaine du meuble. Comme loisirs, il est passionné de photo et de voyages.

**Le Président** invite Messieurs Krasniqi et Bardi à s'avancer sur le devant de l'assemblée qui est priée de se lever, afin de procéder à l'assermentation. Après lecture du serment c'est en levant la main droite que **les deux nouveaux Conseillers Elbasan Krasniqi et Luan Bardi** promettent de le respecter. Sous les applaudissements nourris de l'assemblée, les deux nouveaux Conseillers sont priés de prendre place au sein de leur groupe respectif.

L'assemblée compte désormais 53 membres.

**Point e : Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation en remplacement du Conseiller Jérôme Piller (PLR), démissionnaire**

**Le Président** rappelle la proposition du groupe PLR de nommer **la Conseillère Silvia Tamaro** à la Commission de naturalisation. Comme il n'y a pas d'autre proposition, cette nomination est acceptée à l'unanimité, à mains levées.

**Point f : Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE), en remplacement du Conseiller Jean-David Diserens, démissionnaire**

**Le Président** rappelle la proposition du groupe PLR de nommer **le Conseiller Roland Bucher** comme délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ASIPE. Il n'y a pas d'autre proposition et c'est à l'unanimité, à mains levées que cette nomination est acceptée.

**Point g : Communications de la Municipalité**

**Le Président** précise qu'il n'y a pas de communications de la Municipalité. Toutefois, il prie l'huissier de distribuer un amendement de la Municipalité au préavis No 06/2018 – Sécurisation de l'accès et réaménagement de la place de l'école des Rammes, à Payerne. Ceci afin que Conseillères et Conseillers puissent en prendre connaissance avant le débat relatif audit préavis.

## **Ordre du jour**

En préambule, **le Conseiller Michael Marguet** demande que seules conclusions des rapports ne soient lues avant discussion.

**Le Président** précise que cette manière de faire est conforme au règlement du Conseil communal et met cette proposition en discussion. Celle-ci n'est pas utilisée et au vote à mains levées, cette proposition est acceptée à la majorité des membres présents.

**Point 1: Rapport de la déléguée du Conseil communal à la Commission culturelle, sur la saison 2017-2018**

Le rapport de la **Conseillère Josefa Jaquet** étant joint à la convocation, il n'en est pas fait lecture. Les comptes de ladite commission ont été transmis le 12 juin 2018 par e-mail aux membres du Conseil (*Annexe 13*). Aucune décision n'étant à prendre sur ce rapport, le **président** ouvre tout de même la discussion. Elle n'est pas demandée. Il remercie la Conseillère Josefa Jaquet pour son rapport.

**Point 2 (modifié): Rapport de la Municipalité sur les activités des associations intercommunales suivantes:**

- Entente intercommunale des eaux
- ABSMAD
- ARAS Broye/Vully
- ORPC (*Annexe 1*)

**Le Président** précise que ces rapports ont été joints à la convocation du présent Conseil et ne seront pas lus. Il se borne à citer les titres de chaque rapport et invite les conseillères et conseillers qui désirent à se manifester en levant la main.

La discussion n'étant pas demandée, **le Président** adresse ses remerciements aux membres de la Municipalité concernés.

**Point 3: Rapport de la commission chargée de l'examen de la gestion 2017**

**Le Président** appelle le **Conseiller René Besançon**, vice-président de la Commission de gestion, remplaçant le président Juan Carlos Regadera, excusé, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

Il précise que la lecture des conclusions sera rapide mais il relève que, par souci de transparence, la commission a constaté deux coquilles dans le rapport de gestion, certainement inhérentes à de malheureux copier-coller. En bas de page 24 sur 29, il y a lieu de biffer la dernière phrase qui débute par: «Enfin, il reste encore quelques travaux...». A la page 26 sur 29, à la fin du point 4.3.2., il ne s'agit pas du vœu No 1 mais bien du vœu No 2.

Ces précisions étant apportées, le rapporteur passe à la lecture des conclusions du rapport de gestion.

**Le Président** remercie le Conseiller Besançon des précisions apportées et de la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion. Il ouvre ensuite la discussion sur le rapport de la gestion 2017.

**Le Conseiller Roland Bucher** intervient sur la réponse de la Municipalité au vœu No 1 de la commission de gestion relative à l'action «Ville propre». Il demande des explications sur les montants articulés, arguant que, lors de la discussion du préavis demandant un crédit supplémentaire pour 2018, il avait émis le vœu que, avant de pérenniser les montants demandés, la Municipalité fasse un rapport afin de déterminer si l'on maintient ou non cette action. Il regrette qu'aujourd'hui on informe simplement l'attribution d'un montant supplémentaire, sans que l'on ait de résultats effectifs sur cette action; il déplore que le Conseil n'ait pas pu se prononcer sur cet objet.

**Le Municipal André Jomini** confirme l'inscription d'un montant de Fr. 20'000.- au budget pour l'action «Ville propre», apparaissant au compte 450.31.01.00, conformément au préavis 08/2017. S'ajoute le montant de Fr. 12'000.- destinés à financer des actions «coup de poing» ponctuelles menées par la Municipalité et les services publics, en collaboration avec une société privée afin de «traquer» les gens non respectueux du règlement des déchets. Il ajoute qu'une information avait été faite au Conseil communal par un courrier daté du 13 juin 2017.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close et **le Président** fait procéder au vote de l'ensemble des conclusions de la commission de gestion.

La gestion 2017 de la Municipalité est acceptée à une large majorité. Il y a une abstention.

Le Président remercie la commission de gestion, son président **le Conseiller Juan Carlos Regadera**, les présidents des sous-commissions, **les Conseillers Francesco Delle Donne, Serge Blaser et Nicolas Schmid** ainsi que l'ensemble des membres de la commission de leur travail très conséquent.

Par conséquent,

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

Vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2017;

Oui le rapport de sa commission de gestion;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

1. D'accepter, telle que présentée, la gestion de l'exercice 2017 de la Commune de Payerne.
2. D'en donner décharge à la Municipalité et aux services intéressés.
3. D'en donner décharge à la Commission de gestion.

**Point 4: Rapport de la commission chargée de l'examen des comptes de l'exercice 2017**

**Le Président** appelle **le Conseiller Christian Gauthier**, président-rapporteur de la commission des finances pour la lecture des conclusions de son rapport.

Après remerciement au Président-rapporteur, **le Président** procède à la lecture des comptes, chapitre par chapitre à deux chiffres et invite les Conseillères et Conseillers qui souhaitent intervenir sur l'un des comptes à se manifester en levant la main.

La discussion sur les comptes 2017 et le rapport de la commission des finances est ouverte.

**Le Conseiller Roland Bucher** affirme d'emblée qu'il refusera les comptes cette année. Il reconnaît que ceux-ci correspondent à la réalité et ne met pas en doute les chiffres présentés. Néanmoins, il tient à montrer sa désapprobation par rapport à la pratique de la Municipalité qui, depuis de nombreuses années, fait des amortissements complémentaires et des attributions à des provisions, faussant notre ménage communal et le coût des services de notre commune depuis des années et pour les années futures. «On tronque et on trompe le coût du ménage communal», affirme-t-il.

**Le Municipal Eric Küng** précise que la Municipalité, lorsqu'elle prépare son budget, le fait dans le plus strict respect de ce qu'exigent les travaux de la commune, sans dépasser les besoins et pas plus pour faire une petite réserve. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier que les charges ont été très bien maîtrisées contrairement aux produits, plus difficiles à gérer. Justification faite en expliquant qu'il y a eu un million de francs d'impôts supplémentaires, chiffre impossible à savoir à l'avance. 415 habitants supplémentaires, cela participe aussi à l'augmentation des rentrées fiscales. Impossible de dire que l'an prochain sera aussi favorable, ajoute le Municipal des finances, précisant qu'il en sera certainement tenu compte lors de l'élaboration du budget 2019. Même inconnue pour le montant des impôts sur les successions, la fortune, les entreprises, qui rendent compliquée une parfaite maîtrise. Seules les sommes demandées par le canton sont connues et il est difficile d'en faire plus. Le Municipal ajoute que faire un budget équilibré est assez facile mais cela oblige à jouer avec les dépenses, en ignorant les produits, ce qui pourrait déboucher sur des comptes déficitaires. Dès lors, doit-on jouer ce jeu-là? demande le Municipal. Il relève également la problématique des charges liées, tardivement communiquées par le canton, qui rendent l'élaboration du budget encore plus difficile car le montant de ces charges est inconnu à ce moment. L'an prochain, en tenant compte de ce qui a été évoqué, on tentera de s'améliorer, dit en substance Eric Küng. Il rappelle également qu'il y a la péréquation pour laquelle le canton nous dit si la commune va recevoir ou ne pas recevoir, voire payer telle ou telle somme. Cette année, la péréquation montre que Payerne est bénéficiaire, tout comme la facture policière mais par contre, déficitaire à la facture sociale. Dès lors, qu'en sera-t-il l'an prochain? Le Municipal entend la commission des finances, comme il entend également le Conseiller Bucher et affirme que l'élaboration du prochain budget sera élaboré en tenant compte des remarques énoncées. Cela se fera en septembre prochain, sans qu'aucune indication de montants ne soit connue.

**Le Conseiller Roland Bucher** parle des reports de travaux de 2016 qui n'ont toujours pas été réalisés en 2017, bien qu'annoncés et reconnaît qu'il n'est pas simple d'établir un budget. Par contre il n'est pas tout à fait d'accord, alors que depuis plus de dix ans la commune de Payerne

est un très bon élève au niveau des comptes, au moment où on parle de RIE III et de mesures compensatoires du canton, il ne faut pas non plus jouer au bon élève car, en cas de mauvaise péréquation et la RIE III, le Conseiller Bucher pense que Payerne sera dans les perdants parce que cela fait plus de dix que la commune ne dégage que des bénéfices et fait des amortissements et des attributions à des provisions. Même s'il est d'accord, il estime que le contribuable payernois paie ses impôts et qu'il serait aussi bien que la commune respecte le taux d'impôt demandé, ce qui n'est pas le cas depuis plus de dix ans, affirme-t-il.

**Le Municipal Eric Küng** n'est pas sûr que la péréquation dépendant de la RIE III va dépendre de tous les bénéfices réalisés jusqu'ici. Ce sera simplement un report de charges et il faudra compenser la perte faite sur les entreprises. Il reconnaît que la compensation de l'impôt disparu ne doit pas être assumée par les particuliers. Un effort sera fait mais toutefois sans prendre trop de risques en partant avec un budget équilibré tout en gonflant des revenus que l'on n'aura peut-être jamais, dit encore le Municipal des finances.

**La Syndique Christelle Luisier Brodard** donne des informations sur les finances communales, particulièrement en liaison avec la RIE III, notamment sur l'état du dossier sur le plan cantonal. Elle rappelle que la RIE III est la réforme fiscale des entreprises qui va induire une forte baisse d'impôts pour les entreprises, votée dans le canton de Vaud, liée au plan fédéral qui ne l'a pas encore adoptée. Le canton de Vaud va anticiper cette réforme fiscale des entreprises, qui sera certainement très bénéfique pour l'économie du canton, bien que le plan fiscal n'ait pas été voté sur le plan fédéral, avec certainement de gros impacts sur le plan cantonal et pour les communes parce que, avec la réforme fiscale, il était prévu que la Confédération compense en partie ces baisses d'impôt pour les finances communales. Comme cela n'est pas le cas pour l'instant et l'entrée en vigueur étant prévue pour l'an prochain, les pertes prévisibles sur l'ensemble des communes s'annoncent dans le canton de Vaud à hauteur de 132 millions de francs pour la RIE, sans aucune compensation alors qu'environ 50 millions de francs auraient dû être attribués. Comme il n'y a pas eu cette compensation, des simulations ont été faites par l'Union des communes vaudoises (UCV), constatation est faite que les pertes seront plus importantes que les 132 millions de francs de base. Il apparaît avec cela, avec des simulations par commune, que pour Payerne la perte correspond à huit points d'impôts. La situation s'annonce donc extrêmement préoccupante pour 2019 parce que huit points d'impôts pour une commune qui est déjà à septante-cinq, c'est compliqué. Surtout que la commune ne veut pas faire payer le citoyen par rapport à une réforme en faveur des entreprises. Des motions et postulats ont été déposés au Parlement vaudois, demandant au canton de compenser ces pertes fiscales communales, tant que la réforme fédérale n'est pas en place. La réponse à une motion est en attente au Grand Conseil pour que le canton débloque au moins cinquante millions de francs en compensation en faveur des communes qui auront la charge de se les répartir. La Syndique précise que le Conseil d'Etat, tout d'abord réticent, semble d'accord d'ouvrir des négociations avec les communes, sans savoir ce que cela va donner. On entre donc dans une période d'incertitude par rapport au budget 2019 et, sans ces chiffres, il sera difficile d'élaborer un budget proche de la réalité et qui tient la route.

La Syndique évoque un deuxième point qui est d'actualité, c'est l'anticipation de l'introduction de MCH 2 (Modèle de Compte Harmonisé), demandée dans les conclusions du rapport de la commission des finances. Ce scénario a été présenté ce jour par la Conseillère d'Etat Béatrice Mettraux, lors de la journée des communes du district Broye/Vully. Par rapport à cela, Madame la Syndique veut bien anticiper mais ne veut pas non plus jouer les cobayes, en

invoquant le calendrier qui est prévu pour cela au niveau de l'Etat, les directives devant être élaborées dans une loi sur les finances communales sur laquelle le Grand Conseil devra se prononcer fin 2020, début 2021 et pourra être mise en œuvre pour le budget 2022. Rien ne sera entrepris à Payerne tant que les règles cantonales ne sont pas connues.

**Le Conseiller Cédric Moullet** a pris note des projections sur l'avenir mais il affirme que la réalité des choses est que chaque citoyen payernois, depuis dix ans, a trop payé d'impôts. Une famille de quatre personnes a ainsi payé en moyenne 10'000 francs en trop.

**Le Municipal Eric Küng** ne réfute pas forcément la position du Conseiller Moullet mais précise que les points d'impôts sont calculés en tenant compte des investissements, ligne de bus, écoles, etc. afin que la commune puisse vivre avec le taux calculé. Peut-être que cela permettra de ne pas l'augmenter dans un proche avenir.

La parole n'étant plus demandée, **le président** fait procéder au vote des comptes 2017.

Les comptes 2017 sont acceptés à une large majorité, avec 4 avis contraires et 2 abstentions.

**Le Président** remercie la commission des finances et son président de leur travail.

Par conséquent,

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

Vu les comptes de l'exercice 2017 de la Commune de Payerne;

Ouï le rapport de la commission des finances;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

4. D'accepter les comptes de l'exercice 2017 de la commune de Payerne tels que présentés.
5. D'en donner décharge à la Municipalité.
6. D'en donner décharge à la Commission des finances.

#### **Point 5: Préavis 06/2018 – Sécurisation de l'accès et réaménagement de la place de l'école des Rammes à Payerne**

Sur ce point, la Municipalité a transmis un amendement que l'huissier a distribué aux Conseillères et Conseiller. (*Annexe 14*)

**Le Président** appelle **le Conseiller Gérard Jenzer**, président-rapporteur de la commission ad hoc, et l'invite à lire les vœux de la commission, dont celui qui est en lien avec l'amendement précité, ainsi que les conclusions de son rapport. **Le Président** ouvre la discussion sur ces objets.

**Le Municipal Julien Mora** débute son intervention par la réponse au vœu concernant la fonction «radar» des feux de signalisation. L'inspecteur cantonal des routes a informé la commune de Payerne que, dans le canton de Vaud, il n'est pas possible que cette fonction soit activée par le Voyer des routes, exemples à l'appui.

Pour l'amendement municipal proposé, c'est conformément à l'article 92 du règlement du Conseil communal que la Municipalité a décidé de l'élaborer. Suite au vœu de la commission d'étude du préavis, le projet d'aménagement de la place de dépose avec des places disposées le long de la route en colonne a été retravaillé par la Municipalité et ses services, avec le concours de l'architecte mandaté. Il propose des places disposées en parallèle de la route en colonne, avec quatre places côté route et trois places côté cour, longues de six à sept mètres, permettant de meilleures manœuvres. Un cheminement de 90 cm de large sera créé entre les places côté cour et la dépose des bus. Ce nouveau plan engendrera une légère emprise sur la cour de récréation, cette dernière restant néanmoins suffisante. Ce plan devra être validé par la DGMR et consulté par les utilisateurs, ScolaCar notamment. L'article 1 des conclusions tiendra compte de cet amendement, s'il est accepté par le Conseil. Ainsi la Municipalité répond au vœu exprimé par la commission ad hoc en privilégiant la solution de dépose latérale.

**Le Conseiller Franck Magnenat** rappelle que, lors du Conseil communal du 15 juin 2017, il s'était fermement opposé à la pose de feux de signalisation demandée dans le préavis No 09/2017 à l'avenue Général-Jomini. Ayant peur de la prolifération des feux à Payerne, il constate qu'il avait vu juste et, de ce fait refusera le préavis 06/2018.

**Le Municipal André Jomini** précise que la mise en œuvre du premier feu, à l'avenue Jomini, s'avère être une solution rassurante pour les usagers et déploie tout son effet. Pour les Rammes, c'est en raison du passage sous la voie de chemin de fer, diminuant la visibilité, que la décision de privilégier l'installation de feux de signalisation a été prise, en lieu et place de patrouilleurs scolaires. L'économie de patrouilleurs permet d'amortir rapidement l'investissement généré par la pose de feux de signalisation.

La discussion n'étant plus demandée, **le Président** fait procéder au vote, précisant que, en référence à l'article 96 du règlement du Conseil communal, le Conseil se prononcera en premier lieu sur l'amendement municipal puis, sur les conclusions du préavis amendées.

L'amendement municipal est accepté à une large majorité, avec deux avis contraires et une abstention.

Les conclusions du préavis 06/2018 amendées sont acceptées à une large majorité, avec deux avis contraires et une abstention.

**Le Président** remercie la commission ad hoc ainsi que son président-rapporteur de leur travail.

Par conséquent

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

vu le préavis n° 06/2018 de la Municipalité du 9 mai 2018;

où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

**Article 1 amendé:** d'adopter le principe d'aménagement d'une place de dépose selon les normes légales en vigueur et l'équipement de feux de signalisation à pousoirs sur la parcelle RF n° 696 (site du Pavillon des Rammes);

**Article 2:** d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux y relatifs pour un montant TTC de Fr. 120'000.-;

**Article 3:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 120'000.— par les fonds disponibles en trésorerie;

**Article 4:** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 120'000.- et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

**Point 6: Préavis 07/2018 - Révision des statuts de l'ASIPE**

Le Conseiller Lionel Voinçon étant excusé, c'est le **Conseiller Daniel Sauterel** que le **Président** appelle pour lire les conclusions du rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis

**Le Président** remercie le Conseiller Sauterel et ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, il fait procéder au vote.

C'est à l'unanimité que le préavis 07/2018 est accepté.

**Le Président** remercie la commission d'étude et son rapporteur du travail fourni.

Par conséquent,

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

vu le préavis n° 07/2018 de la Municipalité du 2 mai 2018;

où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

**Art. 1:** d'adopter les nouveaux statuts de l'ASIPE.

**Point 7: Préavis 08/2018 – Demande de crédit pour la planification de la rénovation de la cuisine, de la ventilation et de l'évacuation des eaux usées de la Halle des fêtes**

**Le Président** appelle le **Conseiller Jean-Marc Chatelanat**, président-rapporteur de la commission ad hoc pour la lecture des conclusions du préavis.

**Le Président** remercie le Conseiller Chatelanat et ouvre la discussion.

**Le Conseiller Daniel Sauterel** demande ce que signifie un sol sans pente, précisant que, par expérience, il n'est pas possible qu'un fond de cuisine soit plat car dans ce cas, il serait trop difficile de le nettoyer efficacement et d'éviter la prolifération de bactéries, notamment.

**Le Conseiller Jean-Marc Chatelanat** précise que oui, c'est semble-t-il possible dans ce cas, puisqu'il n'y aura pas une seule grille centrale vers laquelle les eaux peuvent s'évacuer grâce à une pente mais que le concept prévoit un jeu de grilles diversifiées, comme expliqué lors de la visite de la commission. Il précise que le préavis demande un crédit d'étude qui n'occultera pas la question du nettoyage lors du projet de rénovation proprement dit.

**Le Municipal Julien Mora** rebondit sur la conclusion de son préopinant quant à la précision que ce n'est qu'un crédit d'étude et que les détails viendront dans le préavis suivant sur la rénovation de la cuisine.

**Le Conseiller Roland Bucher** précise que la signification de «sans pente» concerne aussi la problématique des seuils qui sont à supprimer.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** fait procéder au vote.

Le préavis 08/2018 est accepté à l'unanimité.

**Le Président** remercie la commission ad hoc et son président rapporteur pour ses explications et pour leur travail.

Par conséquent

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

vu le préavis n° 08/2018 de la Municipalité du 9 mai 2018;  
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

**Article 1:** d'autoriser la Municipalité à entreprendre la phase de planification de la rénovation de la cuisine, de la ventilation et de l'évacuation des eaux usées de la Halle des Fêtes telle que décrite dans le présent préavis, pour un montant de Fr. 100'000.- TTC;

**Article 2:** d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr. 100'000.- TTC par les fonds disponibles en trésorerie;

**Article 3:** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 100'000.- et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

**Point 8: Préavis 09/2018 – Première série de complément au budget 2018**

**Le Président** appelle **le Conseiller Christian Gauthier**, président de la commission des finances pour la lecture des conclusions de son rapport.

**Le Président** remercie la commission des finances et son président rapporteur de leur travail et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** fait procéder au vote.

Le préavis 09/2018 est accepté à l'unanimité.

Par conséquent,

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

vu le préavis n° 09/2018 de la Municipalité du 9 mai 2018;

ouï le rapport de la commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

**Article 1:** des compléments au budget 2018 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 48'500.00;

**Article 2:** la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit:

Excédent de charges prévues au budget 2018		<b>989'896.-</b>
	Modification des charges	
1. Administration générale	35'000.-	
3. Domaines et bâtiment	5'000.-	
6. Police	8'500.-	
	-----	
Charges supplémentaires	48'500.-	<b>48'500.-</b>
		-----
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		<b>1'038'396.-</b>
		=====

### **Point 9: Election du bureau du Conseil communal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019**

**Le Président** rappelle que les élections du président, des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> vice-président, des deux scrutateurs et des deux scrutateurs suppléants, selon l'article 13, alinéa 3 du règlement du Conseil communal, peuvent être tacites si le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir. Mention doit en être faite au procès-verbal.

#### **Election du président**

**Le Président** passe la parole au président du Parti libéral-radical (PLR), le Conseiller Franck Magnenat qui présente la candidature de l'actuel chef du groupe PLR, **le Conseiller Jean-Jacques Guisolan**. Il est né en 1960 et a passé toute sa vie à Payerne, excepté une parenthèse de six ans à Corcelles-près-Payerne. Il a effectué un apprentissage de mécanicien-électronicien à la Base aérienne de Payerne, il passa quatre ans en tant qu'opérateur son à la Télévision suisse romande et est depuis 1985 contrôleur du trafic aérien, d'abord auprès des Forces aériennes puis de Skyguide, ceci toujours sur la Base aérienne de Payerne. Il est divorcé et papa de trois enfants de 24, 22 et 19 ans, il est Conseiller communal depuis 2001. Au cours des précédentes législatures, il s'est impliqué principalement dans les écoles, a fait partie de la commission scolaire lorsqu'elle existait encore, a représenté Payerne au Conseil intercommunal de l'ASIPE et mis en place puis présidé son Conseil d'établissement de 2012 à 2016. Il est président du groupe PLR du Conseil communal depuis juin 2016. Membre de la Vénérable Société des Tireurs à la Cible, il vient de terminer un second mandat à la commission de tir. Ses loisirs sont partagés entre la moto et l'aéromodélisme, pimentés par un peu de sport, vélo et ski, il présida le Ski-Club «Yéti» et fut sélectionné à deux reprises en équipe suisse de ce qui ne s'appelait pas encore les paralympiques.

Sans autre candidature, **le Président** proclame **le Conseiller Jean-Jacques Guisolan** élu tacitement à la présidence du Conseil communal de Payerne pour l'année allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.

Sous les acclamations de ses pairs, **le Conseiller Jean-Jacques Guisolan** accepte son élection avec grand plaisir, remerciant toutes et tous sincèrement de la confiance accordée, qu'il espère mériter, même s'il n'a pas fallu passer par l'urne et l'épreuve des petits papiers de votation distribués par l'huissier.

#### **Election du premier vice-président**

Par respect du tournus établi en début de législature, c'est au tour du groupe UDC de revendiquer la place de premier vice-président. **Le Président** passe la parole à la Conseillère Sandra Savary pour la présentation de leur candidat, **le Conseiller Michael Marguet**.

Comme aucun autre candidat ne se manifeste, **le Président** déclare élu tacitement premier-vice-président du Conseil communal de Payerne **le Conseiller Michael Marguet** pour l'année allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.

**Le Conseiller Michael Marguet** accepte avec plaisir sa nomination sous les acclamations de l'assemblée.

### **Election du deuxième vice-président**

**Le Président** passe la parole au Conseiller Jean-Jacques Guisolan, chef du groupe PLR pour la présentation de son candidat, **le Conseiller Cédric Moullet**. Il est citoyen de Payerne depuis 2006, il est né en 1974, est marié et père de deux enfants. Suite à ses études en génie rural et mensurations à l'EPFL, il a travaillé dans le monde de la géoinformatique. En 2009, il est entré au service de l'Administration fédérale en gérant le portail de Swisstopo. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est vice-directeur de l'Office fédéral de l'informatique et responsable du département «Analyses, métiers et architectures de solutions». Il est également géomètre breveté. Il a été élu en 2011 au Conseil communal, charge qu'il a mis entre parenthèse afin de réaliser une formation professionnelle et a présidé le PLR payernois ainsi que le Broye Basket et est membre de la Société des Tireurs à la Cible. Au niveau des loisirs, il apprécie les sports d'endurance comme le cyclisme, le VTT, le trail ou le ski de randonnée. Cette année, il a eu la chance de terminer sa première grande Patrouille des Glaciers. Il s'investit volontiers pour assurer un développement durable et ainsi assurer un avenir à nos enfants et il ne sera pas déçu que Payerne puisse être citée en exemple à ce sujet.

**Le Président**, constatant qu'aucune autre candidature ne se manifeste, il déclare **le Conseiller Cédric Moullet** élu tacitement deuxième vice-président du Conseil communal de Payerne pour l'année courant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.

C'est sans suspens que **le Conseiller Cédric Moullet** accepte son élection sous les acclamations du Conseil.

### **Election de deux scrutateurs**

Ce sont les groupes UDC et PSIP, le Président passe la parole aux représentants de ces groupes qui présentent leurs candidats, qui sont en fait des candidates. Pour l'UDC, la Conseillère Sandra Savary présente **la Conseillère Malgorzata Binggeli** et pour le PSIP, le Conseiller Sébastien Pedroli présente **la Conseillère Zagorska Ney**.

Constatant la féminisation du bureau, le Président constate qu'il n'y a aucune autre candidature et déclare élues tacitement scrutatrices du Conseil communal de Payerne pour l'année allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, **les Conseillères Malgorzata Binggeli et Zagorska Ney**.

L'assemblée applaudit l'acceptation de ces deux nouvelles scrutatrices.

### **Election de deux scrutateurs suppléants**

Le groupe PLR présente **le Conseiller Marcel Savary**, conseiller communal depuis le début de la présente législature et le PSIP présente **le Conseiller Logan Duc** à la candidature de scrutateurs suppléants.

Sans autres candidatures, **les Conseillers Marcel Savary et Logan Duc** sont déclarés élus tacitement scrutateurs suppléants du Conseil communal de Payerne pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.

Les deux Conseillers, **Marcel Savary et Logan Duc** acceptent leur élection et sont applaudis par l'assemblée

**Point 10: Divers**

**Le Président** donne la parole à qui veut bien la prendre.

**Le Conseiller Serge Grognuz**, comme ancien employé de la commune de Payerne, depuis deux ans Conseiller communal, il a participé plusieurs fois à l'organisation de la sortie de la commission de gestion. Il regrette que, depuis quelques années, cette sortie ait disparu, non parce qu'il est aujourd'hui membre de ladite commission, mais parce qu'il la juge fort intéressante puisqu'elle permet aux participants de visiter et surtout de rencontrer et parler aux personnes qui travaillent sur les domaines. Il pense qu'il y a une demande de certains acteurs de pouvoir rencontrer les conseillers communaux et ainsi leur parler du travail de tous les jours. Cette journée permettait aussi de visiter les propriétés et les biens communaux, tels que la ferme de la ville, le domaine des Mottes, de l'estivage de montagne, des réservoirs, ainsi que les domaines de Lavaux, les refuges forestiers etc. Il précise que tout ne se faisait pas en un jour mais était réparti sur la législature et pense que de nombreux Conseillers n'ont jamais visité ces domaines et le Conseiller Grognuz trouve que c'est dommage. Il demande à la Municipalité si il y a une possibilité d'organiser une ou deux sorties durant la législature pour la commission de gestion et la commission des finances, voire pour tout le Conseil communal.

**La Syndique Christelle Luisier Brodard** remercie l'intervenant et dit que c'est avec plaisir qu'une telle organisation pourrait reprendre. Elle rappelle que les commissions de gestion et des finances ont tout loisir de suggérer de telles visites dont l'organisation leur revient. Elle précise que si ces visites ont été supprimées c'est pour un déficit de disponibilité de temps, d'intérêt ou d'envie de la part des commissions concernées. Elle relève que la Municipalité partage l'avis que le Conseil communal et en particulier les membres des commissions citées puissent visiter les domaines et l'ensemble des biens communaux, ce qui leur donne une autre vision de la commune. La Municipalité reste à disposition pour l'organisation de ces visites, pour autant que les membres des commissions concernées se mettent d'accord.

**Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan** informe que le secrétaire du Bureau électoral pour l'année 2018-2019 sera le Conseiller Jean-Marc Chatelanat. Durant cette période, quatre votations fédérales sont au calendrier, le 23 septembre, le 25 novembre 2018, le 10 février et le 19 mai 2019. Les scrutateurs titulaires seront convoqués d'office pour ces dates et toutes les aides supplémentaires pour le dépouillement seront les bienvenues.

**Le Municipal Eric Küng** tient à remercier toutes les Conseillères et les Conseillers d'avoir accepté les comptes et répété que la Municipalité tiendra compte des remarques énoncées pour l'élaboration du budget 2019, afin de tendre à son équilibre.

**Le Conseiller Christian Gauthier**, pour donner suite au postulat Savoy-Bucher-Schmid, demande au bureau du Conseil, par le biais du Greffe municipal, de déposer sur le site Internet de la commune de Payerne, au minimum les neuf procès-verbaux du Conseil communal depuis le début de la législature puis, dès leur adoption, de déposer les procès-verbaux successifs à venir.

**Le Président** prend bonne note de cette demande et la transmettra au Greffe municipal.

**La Syndique Christelle Luisier Brodard** se livre à un heureux «divers», traditionnel chaque année, l'invitation à la verrée que la Municipalité offre à la pinte communale «La Vente» au terme de cette séance des comptes et de la gestion.

**La Conseillère Diana Cruz** intercède, en faveur des commerçants et des visiteurs de la ville de Payerne, qui sont aussi des clients des commerces payernois qui se donnent de la peine pour donner le meilleur d'eux-mêmes à leur clientèle. Alors, la problématique des places de stationnement revient sur le tapis. Elle regrette que le stationnement limité ne soit pas respecté et fait un long plaidoyer en faveur du commerce local autour de cette problématique. Elle estime qu'il n'est pas suffisant d'offrir aux consommateurs de ce centre commercial à ciel ouvert une ville fleurie mais aussi une ville chaleureuse et accueillante et demande à la Municipalité de sanctionner les patrons ou employés, propriétaires de voitures ventouses qui occupent à longueur de journée les places de stationnement limité, en tournant régulièrement leur disque de stationnement. Une pratique jugée inacceptable par l'intervenante qui conclut en demandant ce que la Municipalité entreprend pour lutter contre ces voitures ventouses.

**Le Municipal André Jomini** reconnaît que ce qui vient d'être soulevé est un problème récurrent qui revient, si ce n'est à chaque Conseil, au moins chaque année. Il se réfère au rapport de la gestion qui précise les statistiques des amendes distribuées pour ces infractions. Il informe que la Municipalité a prochainement une réunion avec le comité de la Société industrielle et commerciale (SIC) auquel sera proposé une démarche dans le sens d'une réorganisation de la Sécurité publique, ajoutant qu'il est prématuré d'en parler aujourd'hui au Conseil qui sera informé dans le courant de l'année. Mais la Municipalité est consciente de ce problème et va y travailler.

La parole n'étant plus demandée, le Président tient à adresser son message de fin de mandat à l'assemblée en ces termes:

*«Cela fait presque une année jour pour jour que j'ai été mis au perchoir. Le 15 juin 2017, l'aventure commença. C'est vrai, quand on devient Président du Conseil communal, on a des séances du Conseil ordinaires à gérer. Je ne sais pas ce qu'elles ont eu de très ordinaire entre les amendements municipaux confrontés avec ceux de la commission des finances, les amendements normaux, les motions déposées, les demandes de non lecture de rapports auxquelles je n'étais pas préparé, la séance la plus courte du Conseil que l'on avait jamais faite dans l'histoire de Payerne, à savoir 25 minutes, avec l'établissement d'un record qui sera à mon avis difficile à battre. Ces séances n'ont donc eu d'ordinaire que le côté formel, en plus du fait que nous avons eu des débats qui ont été relativement bien nourris durant cette année, ce qui n'est pas toujours le cas et je vous en remercie car c'est ainsi que la démocratie peut vivre. En plus des séances du Conseil, il y a le bureau électoral à gérer et là, j'ai été gâté puisqu'une votation est tombée et qu'il n'y a pas eu d'élection.*

*Merci à Ernst Bieri qui a été mon secrétaire et qui m'a déchargé d'un grand poids.*

*Mais ce que j'ai trouvé de plus intéressant en tant que Président, ce ne sont pas les apéros mais c'est vraiment toutes ces invitations pour lesquelles j'ai été sollicité. Personnellement je me suis retrouvé dans des associations que je ne connaissais pas, dont je n'aurais jamais eu l'occasion de rencontrer les gens qui les font vivre si je n'avais pas eu la chance de remplir ce mandat. Ce que je retiendrai vraiment de cette année, ce sont les rencontres avec des gens qui*

*s'engagent au niveau des associations à Payerne et dans notre région pour les faire vivre et ainsi faire vivre notre société. J'ai vraiment vu que le cœur de la vie sociale que l'on a à Payerne se passe dans ces associations. C'est là que l'on se rend compte qu'il y a une chose qu'ils partagent tous, que ce soit des gens qui s'occupent des handicapés chez Procap, les sportifs du CAB ou des autres personnes qui m'ont invitées, c'est la passion; je l'ai ressenti au travers de leur engagement et je ne peux qu'être admiratif envers ces personnes-là et je les félicite très vivement.*

*Être Président, ça commence avant le 1er juillet, déjà sollicité par des invitations. Mais le coup de feu, c'est vraiment le 1er août avec le traditionnel discours du Président du Conseil communal, et je vous fais une confidence: c'est la première fois que j'ai participé au 1er août à Payerne car je l'ai toujours fêté à Corges, dans nos Colonies. Et c'est vrai que, pour moi, c'était l'occasion de retracer un peu l'histoire de notre Pays et je me suis posé une question lors de mes réflexions pour l'élaboration de mon discours: c'est quoi être Suisse? En plus de ces thèmes j'ai alors utilisé un proverbe chinois et, comme j'ai vu que je n'étais pas le seul Conseiller communal à ne pas être présent au 1er août, je tiens à vous le partager ici puisque c'était le fil rouge de la réflexion de mon discours. Ce proverbe dit la chose suivante « En buvant l'eau du puits, pensez à ceux qui l'ont creusé » et j'ai trouvé que c'était un proverbe très approprié pour le 1er août car, en fait, la création de notre Confédération ressemble à ce puits que certains ont commencé à creuser depuis plusieurs siècles et je leur suis reconnaissant car le modèle politique que nous avons est vraiment exemplaire. Il y en a d'autres qui ont creusé un puits, ils se situent aux Colonies, c'est la Régie des forêts des Hameaux, cette commune dans la commune, qui organisera une meule à charbon pour fêter ses cinq cents ans d'existence à la fin juillet – début août.*

*Je profite de souhaiter beaucoup de plaisir à mon successeur pour la lecture de son discours du 1er août et pour le bol d'air frais qu'il prendra sur les hauts de Payerne, puisque, cette année, on se croise, bien qu'il aurait été plus marrant que ce soit moi qui tiennais discours en haut.*

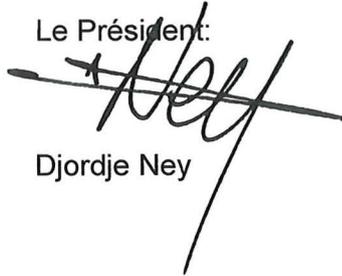
*Cette année politique n'est pas encore terminée mais pour moi, elle a pris une fin symbolique avec la rédaction de l'édito du « Trait d'union » à paraître. Un grand merci à toutes les personnes qui m'ont aidé, à savoir le personnel communal, le Greffe, la Municipalité, tous les membres des comités des associations qui m'ont invité et à vous, chères Conseillères et chers Conseillers pour les prises de décisions importantes pour notre commune. Finalement, je me dis qu'être le premier citoyen c'est être le premier serviteur de la commune et que sans ses patrons, on n'aurait rien pu faire.*

*Je suis à quinze jours de la fin de ce mandat, alors je tiens à remercier la Municipalité pour le verre que nous partagerons tout à l'heure et je vais terminer sur une note un peu plus personnelle: l'année passée vous m'avez élu au poste de premier citoyen de la commune, ce qui a été une expérience magnifique. Et, le 4 octobre dernier, j'ai eu la chance de devenir papa pour la première fois. C'est pour moi, vraiment, beaucoup de choses qui sont arrivées en même temps et je conclurai en vous disant que le fait d'avoir eu un fils, d'avoir toutes ces représentations et d'avoir été Président, eh bien ça m'a ouvert les yeux sur la chose la plus importante que nous partageons tous, c'est le temps; nous avons tous un temps défini sur cette terre et pourtant la même quantité de ce dernier à disposition quotidiennement. C'est donc à nous de choisir la manière dont nous voulons l'utiliser. Je ne vous cacherais pas qu'à partir du 1er juillet, je serai content de pouvoir en passer un peu plus avec ce petit bout de chou et sa maman. J'en ai terminé, je vous remercie de votre attention et je clos ma dernière séance».*

C'est un tonnerre d'applaudissements qui ponctuent ce mot de fin du Président sortant.

Cette dernière séance de l'année 2017-2018 est levée à 21 h 55.

Le Président:



Djordje Ney



Le Secrétaire:



René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

<b>ORPC</b>	
<b>Exercice 2017</b>	

<b>Effectif :</b>		<b>Jours de service</b>	
Officiers	33	Cours de répétition	1130
Sous-officiers	53	Intervention urgence	46
Troupe	352	Engagement au profit de tiers	439
<b>Total</b>	<b>438</b>	(Manifestations)	
		<b>Total</b>	<b>1615</b>

A Payerne, l'ORPC a notamment collaboré à l'étape Payerne – La Broye du Tour de Romandie.

Notons également l'annulation de l'Opéra d'Avenches.

**Engagement d'urgence à Payerne :**

L'année 2017 se caractérise comme étant l'année record de l'engagement de la protection civile depuis l'an 2000.

5 avril : Incendie rue du Mont Tendre à Payerne, prise en charge d'une quarantaine de personnes évacuées.

23 avril : Incendie rue de Lausanne à Payerne, appui logistique et bouclage de zone au profit du SDIS-Broye-Vully et de la police cantonale.

29 juillet : Incendie quartier de Vuary à Payerne, appui logistique aux services de secours.

Le municipal en charge du service participe comme représentant de l'exécutif aux séances du CODIR environ une fois par mois.

Monsieur André Jomini, Municipal

Annexe ②

David Seem  
Rue des Jumelles 25  
1530 Payerne  
079 799 40 55

<b>COMMUNE DE PAYERNE</b>	
23 MAI 2018	
Transmis à :	Visa :
	Liquidé le :

Payerne, le 22 mai 2018

Monsieur le Président du  
Conseil Communal  
Djorje Ney  
Hôtel de Ville  
1530 Payerne

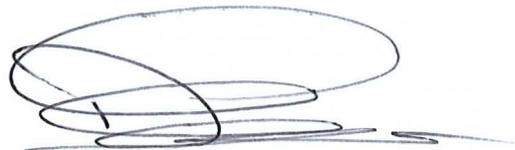
Démission de la Commission des Finances

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma démission de la Commission des Finances au 30 juin 2018 prochain.

C'est avec plaisir que j'ai pu siéger au sein de cette commission durant deux années enrichissantes, j'en profite pour remercier tous mes collègues passés et présents pour l'excellence de nos échanges.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous transmets, Monsieur, mes meilleures salutations.



David Seem

Copie : M. Sébastien Pedroli, président groupe PSIP

Piller Jérôme  
Rue de Vuary 57  
1530 Payerne

Monsieur le Président du  
Conseil communal  
Djordje Ney  
Hôtel de Ville  
1530 Payerne

Payerne, le 28 mai 2018

### Démission de la commission de naturalisation

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente lettre, je vous présente ma démission de la commission de naturalisation au 30 juin 2018.

En effet, vu mes engagements professionnels, je ne peux que très rarement participer aux séances de ladite commission. Les dates antérieures et celles à venir ont été et seront très souvent en conflit avec mon agenda professionnel.

Par respect envers les membres de ladite commission et envers le conseil communal, ainsi que pour le groupe PLR de Payerne, je souhaite démissionner de cette dernière afin de laisser ma place à une personne qui aura plus de disponibilité pour remplir au mieux ce mandat.

En vous remerciant de prendre acte de ma démission, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes respectueuses salutations.



Jérôme Piller

Copie à : - Monsieur Jean-Jacques Guisolan, président du groupe PLR Payerne

Annexe ④

Jean-David DISERENS  
Chemin Joli-Clos 3  
1530 Payerne

Administration communale  
A l'att. de M. Djordje NEY  
Rue de Savoie 1  
Case postale 112  
1530 Payerne

Payerne, le 30.05.2018

Concerne : démission du conseil communal de Payerne.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux.

Par la présente, je vous informe de ma démission au sein du conseil communal de Payerne.

En effet, pour des raisons de santé et des raisons professionnelles, je suis dans l'obligation de me retirer des diverses activités que j'exerce dans le cadre privé.

Je tiens à vous remercier pour toute l'expérience que vous m'avez apportée durant ces années. Cela m'a aussi permis de mieux comprendre le fonctionnement politique, financier et culturel de ma commune.

Merci de prendre en considération ma démission au 31.05.2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, mes salutations distinguées.

Jean-David Diserens



**Conseil communal de Payerne**

Le secrétaire

Payerne, le 30 mai 2018

Monsieur  
Djordje Ney  
Président du Conseil communal  
Route de Corges 6  
1551 **VERS-CHEZ-PERRIN**

**Contrôle des archives 2016-2017 du Conseil communal**

Monsieur le Président,

En date du 29 mai 2018, lors de notre séance au Greffe municipal, en présence de la secrétaire du Greffe, Madame Cynthia Maillat et de sa remplaçante Madame Marine Chatelanat, nous avons procédé, conformément à l'article 21 du Règlement du Conseil communal de Payerne, au contrôle des archives dudit Conseil communal.

Les procès-verbaux des cinq séances des 6 octobre 2016, 24 novembre 2016, 15 décembre 2016, 6 avril 2017 et 15 juin 2017, avec leurs annexes, tout comme les motions, interpellations et résolutions, éventuelles, sont correctement classés. Les rapports originaux des commissions ad hoc et permanentes signés, ainsi que les extraits des décisions prises par le Conseil communal, figurent également aux archives du Greffe municipal et sont classés avec les préavis de la Municipalité.

En conclusion, je peux affirmer que les archives du Conseil communal sont tenues de manière correcte par les collaboratrices et collaborateurs du Greffe municipal, toujours très disponibles et compétents. Ils et elles méritent nos remerciements, nos compliments et notre reconnaissance.

Je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

**Pour le Conseil communal  
de Payerne**

Le secrétaire :

  
René Cusin

**PLR**

Les Libéraux-Radicaux

**Payerne**

Jean-Jacques Guisolan  
Président de groupe  
Rue du Mont- Aubert 2  
1530 Payerne

Monsieur Le Président du  
Conseil Communal  
Djorje Ney  
Hôtel de Ville  
1530 Payerne

Payerne, le 1<sup>er</sup> juin 2018

### **Remplacement de Monsieur Jérôme Piller à la commission de naturalisations**

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Jérôme Piller de la commission de naturalisations, le groupe libéral-radical vous propose de le remplacer par Madame Silvia Tamaro, à ladite commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR

Jean-Jacques Guisolan



**PLR**

Les Libéraux-Radicaux

**Payerne**

Jean-Jacques Guisolan  
Président de groupe  
Rue du Mont- Aubert 2  
1530 Payerne

Monsieur Le Président du  
Conseil Communal  
Djorje Ney  
Hôtel de Ville  
1530 Payerne

Payerne, le 1<sup>er</sup> juin 2018

**Remplacement de Monsieur Jean-David Diserens au Conseil Communal.**

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Jean-Davis Diserens du Conseil Communal, le groupe libéral-radical vous propose de le remplacer par Monsieur Luan Bardi, membre du PLR payernois et issu des viennent-ensuite de la liste PLR lors des élections communales de 2016, avec effet au 14 juin 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR

Jean-Jacques Guisolan



Veronica Torres Méan  
Planche au Loup 6  
1551 Vers-chez-Perrin  
Tél. +41 (0)788527833

M. Djordje Ney  
Président du conseil communal  
Rue de Savoie 1  
Case postale 112  
1530 Payerne

Payerne, le 01.06.2018

**Concerne : Démission du conseil communal.**

Monsieur le Président,

Par la présente je vous fais part de ma démission du conseil communal avec effet au 30.06.2018.

En effet suite à des nouveaux engagements professionnels je ne dispose plus de temps pour exercer mon mandat correctement.

J'ai eu du plaisir d'avoir pu participer à la vie de notre commune pendant ces deux ans.

Je vous adresse, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Dresse V. Torres Méan





Parti socialiste et indépendants  
de Payerne  
Sébastien PEDROLI  
Président de Groupe  
Rue de la Gare 12B  
1530 Payerne

Conseil communal de Payerne  
Monsieur le Président Djordje Ney  
Hôtel de Ville  
Rue de Savoie 1 / CP  
1530 Payerne

Payerne, le 6 juin 2018

### Démission de Valentine Gerhard

Monsieur le Président du Conseil communal,  
Chers Collègues,

Suite à la démission du Conseil communal de Madame Valentine Gerhard, le Groupe PSIP propose l'élection d'Elbasan Krasniqi, domicilié Rue du Chaumont 3 à 1530 Payerne.

La liste de parrainage sera annexée au présent courrier.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et de la suite que vous donnerez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Groupe PSIP  
Sébastien PEDROLI  
Président de Groupe

Liste de parrainage pour ..... Elbasan Krasnigi .....

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature	Contôle (laisser en blanc)
1	VERLY	Bernard	1961	Corcelles/Chavornay	Enseignant	Rue : Florimont 4 NPA : 1530 Localité : Payerne		✓
2	Martin	Thomas	1962	Combremont-le-Petit	infirmier	Rue : des Oiseaux 2 NPA : 1530 Localité : Payerne		✓
3	de Dompierre	François	1948	Payerne	retraité	Rue : Vuay 51 NPA : 1530 Localité : Payerne		✓
4	Seem	David	1963	Corseaux	Empl. Coue.	Rue : des Jouelles 25 NPA : 1530 Localité : Payerne		✓
5	Bieri	Ernst	1967	Schangnau BE	Menuisier	Rue : Grosse-Pierre 29 NPA : 1530 Localité : Payerne		✓
6	JENZER	Gérard	1970	Thunsteinen (BE)	Employé postal	Rue : Rue Montpellier 7 NPA : 1530 Localité : Payerne		✓
7	Savary	Suge	1959	Payerne	Employé PTT	Rue : Corgés 30 NPA : 1551 Localité : Vers-chez-Perrin		✓
8	Ney	Eric	1953	Payerne	retraité	Rue : Corgés 12 NPA : 1551 Localité : Vers-chez-Perrin		✓
9	Ney	Djordje	1983	Payerne	Economiste	Rue : Corgés 12 NPA : 1551 Localité : Vers-chez-Perrin		✓
10	Savary	Philippe	1955	Payerne	Bénévole	Rue : Corgés 23 NPA : 1551 Localité : Vers-chez-Perrin		✓

Michel Grandjean  
Merisiers 16  
1530 Payerne

026 660 46 37  
079 680 69 19

Au Président du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1530 PAYERNE

Payerne, le 11 juin 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de vous présenter ma démission du Conseil communal au 30 juin 2018.

Après avoir repris du service à la suite des élections de 2016 et avoir passé à nouveau deux années au sein dudit Conseil, j'estime maintenant, à septante et un an dans quelques jours, qu'il est grand temps de transmettre le flambeau à des forces jeunes. Je précise que j'ai eu beaucoup de plaisir et d'intérêt à participer aux tâches et débats du Conseil.

J'espère que vous comprendrez les raisons qui motivent ma décision et je vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.



**PLR**

Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Jean-Jacques Guisolan  
Président de groupe  
Rue du Mont-Aubert 2  
1530 Payerne

Monsieur Le Président du  
Conseil Communal  
Djorje Ney  
Hôtel de Ville  
1530 Payerne

Payerne, le 13 juin 2018

**Remplacement de Monsieur Jean-David Diserens au Conseil intercommunal de l'ASIPE.**

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Jean-David Diserens du Conseil Communal et donc de sa qualité de représentant de Payerne au Conseil intercommunal de l'ASIPE, le groupe libéral-radical vous propose de le remplacer par Monsieur Roland Bucher au dit conseil.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR



Jean-Jacques Guisolan

Date	N°	Intitulé	De	Vers	Montant	Solde BCV (1020)	Solde Caisse (1000)
Solde initial		Caisse	1000				fr. 6'094.05
04.05.2017		BCV	1020			fr. 5'424.60	
<b>Total</b>							<b>fr. 11'518.65</b>
29.06.2017	1	Exploration	1000	3136 fr.	798.00		
	2	Soutien	1000	3000 fr.	1'500.00		fr. 3'796.05
10.07.2017	3	Exploration	1020	3110 fr.	4'500.00		
	4	Soutien	1020	3000 fr.	150.00	fr. 774.60	
23.08.2017	5	Soutien	1020	3000 fr.	750.00	fr. 24.60	
06.09.2017	6	Subvention	4000	1020 fr.	35'000.00	fr. 35'024.60	
09.10.2017	7	Soutien	1020	3000 fr.	2'800.00	fr. 32'224.60	
10.10.2017	8	Exploration	3136	1020 fr.	798.00	fr. 33'022.60	
09.11.2017		Exploration	4216	1000 fr.	288.00		
		Billets à 14.-	4214	1000 fr.	1'050.00		
		Billets à 10.-	4210	1000 fr.	30.00		
		Billets spéciaux (rabais Migros)	4220	1000 fr.	30.00		
		Différence de caisse	4220	1000 fr.	22.00		
		Abonnements	4200	1000 fr.	900.00		
	9	Repas	1000	3120 fr.	210.00		fr. 5'906.05
13.11.2017	10	Subvention	1020	3000 fr.	8'000.00	fr. 25'022.60	
15.11.2017	11	Subvention	1020	3000 fr.	500.00	fr. 24'522.60	
27.11.2017	12	Frais comité	1020	3090 fr.	89.85	fr. 24'432.75	
28.11.2017	13	Exploration	4200	1020 fr.	2'220.00		
		Frais postaux	1020	3170 fr.	56.00		
		Commissionnement Office du Tourisme	1020	3170 fr.	111.00		
		Don Office du Tourisme	3170	1020 fr.	111.00	fr. 26'596.75	
07.12.2017		Exploration	4216	1000 fr.	320.00		
		Billets à 16.- (Guatemala)	4214	1000 fr.	798.00		
		Billets à 14.-	4210	1000 fr.	40.00		
		Billets à 10.-	4210	1000 fr.	88.00		
	14	Repas	1000	3120 fr.	215.00		fr. 6'937.05
23.12.2017	15	Exploration	1000	3100 fr.	1'900.00	fr. 5'037.05	
27.12.2017	16	Soutien	1020	3000 fr.	2'800.00	fr. 23'796.75	
31.12.2017	17	Clôture	4104	1020 fr.	1.65		
		Frais bancaires	1020	3104 fr.	42.00	fr. 23'756.40	
08.01.2018	18	Frais de manifestation	1020	3010 fr.	473.55		
		Tattoo du 02.09.2017	1020	3010 fr.	1'013.80	fr. 22'269.05	
18.01.2018		Exploration	4216	1000 fr.	496.00		
		Billets à 16.- (Hawaïi)	4214	1000 fr.	896.00		
		Billets à 14.-	4210	1000 fr.	70.00		
		Billets à 10.-	4220	1000 fr.	10.00		
		Différence de caisse	4200	1000 fr.	145.00		
	19	Repas	1000	3120 fr.	215.00		fr. 6'439.05
20.01.2018	20	Exploration	1000	3100 fr.	1'900.00	fr. 4'539.05	
12.02.2018	21	Exploration	1020	3100 fr.	1'900.00	fr. 20'369.05	
15.02.2018	22	Exploration	1000	3170 fr.	4.00	fr. 4'535.05	
15.02.2018		Exploration	4216	1000 fr.	416.00		
		Billets à 16.- (Route de la soie)	4214	1000 fr.	1'078.00		
		Billets à 14.-	4210	1000 fr.	10.00		
		Billets à 10.-	4220	1000 fr.	1.10		
		Différence de caisse	1000	3120 fr.	280.00		fr. 5'760.15
15.03.2018	23	Exploration	4216	1000 fr.	448.00		
		Billets à 16.- (Cuba)	4214	1000 fr.	1'316.00		
		Billets à 14.-	4210	1000 fr.	30.00		
		Billets à 10.-	1000	4220 fr.	11.90		
		Différence de caisse	1000	3120 fr.	275.00		fr. 7'267.25
26.03.2018	24	Exploration	1020	3100 fr.	1'900.00	fr. 5'367.25	
03.04.2018	25	Exploration	1020	3100 fr.	1'900.00		
	26	Soutien	1020	3000 fr.	2'000.00		
	27	Frais de manifestation	1020	3010 fr.	1'900.00	fr. 16'469.05	
25.04.2018	28	Exploration	1020	3100 fr.	1'900.00		
	29	Soutien	1020	3000 fr.	10'000.00	fr. 4'569.05	
11.05.2018	30	Exploration	1000	3136 fr.	743.00		fr. 4'624.25
Solde final		Caisse	1000				fr. 4'624.25
		BCV	1020			fr. 4'569.05	
<b>Total</b>							<b>fr. 9'193.30</b>
		Différence BCV				fr. -855.55	
		Différence caisse					fr. -1'469.80
		Différence sur l'exercice					fr. -2'325.35
							fr. -2'325.35
01.05.2018	Reste à payer	Explo: locations salle du Beaulieu			fr. 4'500.00		

CHARGES		RECETTES	
<b>Commission culturelle</b>		<b>Commission culturelle</b>	
3000 Subventions de manifestations	fr. 28'500.00	4000 Subvention communale	fr. 35'000.00
3010 Frais pour manifestations	fr. 3'387.35	4100 Billeterie manifestations	
3104 Frais bancaires	fr. 42.00	4110 Recettes diverses	
3090 Frais de comité	<u>fr. 89.85</u>	4104 Intérêts bancaires	<u>fr. 1.65</u>
<b>Total</b>	<b>fr. 32'019.20</b>	<b>Total</b>	<b>fr. 35'001.65</b>
		<b>Différence:</b>	<b>fr. 2'982.45</b>

Exploration du Monde		Exploration du Monde		
3100 Factures MIGROS	fr. 9'500.00	4200 Abonnements	fr. 3'353.00	62 abo.
		3136 Remboursement taxe sur les spectacles ( <sup>'17-'18</sup> )		6 1/2 abo.
3110 Locations salle	fr. 4'500.00	4216 Billets à 16.-	fr. 1'968.00	123 billets
3130 Publicité		4214 Billets à 14.-	fr. 5'138.00	367 billets
3120 Civilités Conférencier	fr. 1'195.00	4210 Billets à 10.-	fr. 180.00	18 billets
3136 Taxe sur les spectacles ( <sup>'17-'18</sup> )	fr. 743.00	4220 Entées diverses	fr. 51.20	<b>Total:</b> 508 billets
3170 Autres frais	<u>fr. 60.00</u>			836 spectateurs
<b>Total</b>	<b>fr. 15'998.00</b>	<b>Total</b>	<b>fr. 10'690.20</b>	
		<b>Différence:</b>	<b>fr. -5'307.80</b>	

Charges total fr. 48'017.20

Recettes total fr. 45'691.85

Différence saison <sup>'17-'18</sup> fr. -2'325.35

<u>Bilan</u>			
Caisse au 04.05.2017	fr. 6'094.05		
BCV au 04.05.2017	<u>fr. 5'424.60</u>		
<b>Total</b>	<b>fr. 11'518.65</b>		
Caisse au 11.05.2018	fr. 4'624.25	Charges saison 2017-2018	fr. 48'017.20
BCV au 30.04.2018	<u>fr. 4'569.05</u>	Recettes saison 2017-2018	<u>fr. 45'691.85</u>
<b>Total</b>	<b>fr. 9'193.30</b>		
<b>Différence</b>	<b>fr. -2'325.35</b>	<b>Différence</b>	<b>fr. -2'325.35</b>

à payer Location Beaulieu <sup>'17-'18</sup> fr. -4'500.00

Différence saison <sup>'17-'18</sup> fr. -6'825.35



# Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

**Préavis n° 06/2018**

## **Amendement de la Municipalité**

**Objet du préavis :**

**Sécurisation de l'accès et réaménagement de la place d'école des  
Rammes à Payerne**

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'art. 92 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité présente au Conseil communal le présent amendement.

En date du 9 mai 2018, la Municipalité a adopté le préavis n° 06/2018 ayant pour objet la sécurisation de l'accès et le réaménagement de la place d'école des Rammes à Payerne.

La commission chargée de l'étude du préavis s'est réunie le 25 mai dernier. Elle a invité Monsieur Julien Mora, Municipal délégué, à venir répondre à ses questions. La discussion a porté notamment sur l'aménagement de la place de dépose. Cette décision a finalement débouché sur un vœu de la commission, contenu dans son rapport, dont voici la teneur :

*« La commission souhaite que la Municipalité étudie la variante des places disposées en parallèle à la route, en colonnes.*

*La commission a une sensibilité accrue concernant le risque d'accident lorsque des véhicules effectuent des marches arrière sur un parking en présence d'enfants. La commission ne veut pas qu'il faille attendre un accident pour reconsidérer la sécurité de ce parking.*

*Si la variante des places proposée par la commission ne peut pas entrer en ligne de compte, la commission souhaite que la Municipalité mette l'accent sur une bonne prévention/information. »*

Dès lors, la Municipalité, avec le concours de l'architecte mandaté, a retravaillé un projet d'aménagement de la place de dépose avec des places disposées en parallèle à la route, en colonnes.

Monsieur Julien Mora se permettra de donner des explications du nouveau projet lors de la séance du Conseil communal. Ce plan doit bien entendu encore être validé par la DGMR et consulté par les utilisateurs (ScolaCar).

La Municipalité propose de modifier le libellé de l'article 1 des conclusions municipales contenues dans le préavis n° 06/2018 en ce sens qu'elle demande au Conseil communal d'adopter l'aménagement d'une place de dépose et l'équipement de feux de signalisation à poussoirs sans pour autant préciser l'implantation des places de parcs mise à l'enquête publique et présentée dans le préavis.

La Municipalité est compétente pour cette implantation mais demeure sensible au vœu émis par la commission. Elle demande au Conseil communal un crédit d'investissement pour l'aménagement de cette place de dépose et l'équipement de feux de signalisation à poussoirs d'un montant de Fr. 120'000.— TTC. Elle répond ainsi au vœu de la commission d'aménager cette place selon un plan modifié qui ne va pas changer pour autant le montant d'investissement demandé de Fr. 120'000.— TTC.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose d'accepter les conclusions municipales telles que présentées, sous réserve de l'amendement suivant :

**Article 1 amendé :** d'adopter le principe d'aménagement d'une place de dépose selon les normes légales en vigueur et l'équipement de feux de signalisation à pousoirs sur la parcelle RF n° 696 (site du Pavillon des Rammes) ;

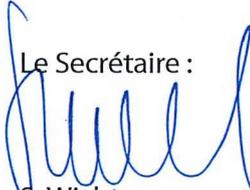
Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 14 juin 2018

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La Syndique:  
  
C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :  
  
S. Wicht

**Municipaux délégués :** M. Julien Mora  
M. André Jomini